

Votants: 83 Convocation du Conseil d'Agglomération: le 4 mars 2016 Affichage du Compte-rendu Sommaire: le 15 mars 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 mars 2016

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS ARTS GRAPHIQUES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAULT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir :</u>

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Jean-Martial FREDON à Rabah LAICHOUR, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Marcel MOINARD à Robert GOUSSEAU, René PACAULT à Jacques BILLY, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Claude ROULLEAU à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Monique JOHNSON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS

<u>Titulaires absents:</u>

Jean BOULAIS, Alain GRIPPON, Gérard LABORDERIE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Florent JARRIAULT, Elmano MARTINS, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Claude ROULLEAU, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 MARS 2016

MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS ARTS GRAPHIQUES

Madame Elisabeth MAILLARD, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application de la loi nº2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du Patrimoine, partie législative (ordonnance nº2004-178 du 20 février 2004), de son décret d'application nº2002-852 du 2 mai 2002 et de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au Journal officiel le 12 juin 2004).

En application de l'article L451-2 du code du Patrimoine, il est rappelé que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

Le récolement décennal des collections des musées communautaires a débuté officiellement en juin 2013.

La procédure de récolement consiste à vérifier sur pièce et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité administrative et juridique (propriété), son inscription à l'inventaire.

Les opérations de récolement sont réalisées sous la responsabilité du professionnel responsable des collections.

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées aux musées, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal obligatoire que la collectivité devra transmettre au Ministère de la Culture.

Le procès-verbal décrit la méthode adoptée, le champ ouvert par le récolement, les résultats notamment la liste des objets non vus, manquants ou détruits.

Dans ce cadre, le procès-verbal de récolement des collections d'Arts graphiques est présenté au Conseil d'Agglomération.

Les collections Arts Graphiques (support papier & carton) inscrivent aujourd'hui 1727 items recensés dont 482 items non vus.

Sur les 482 items non vus, certains étaient localisés dans l'ancien musée des Beaux-Arts mais n'ont aucun dossier d'œuvre, aucune mention d'inventaire.

Le procès-verbal de récolement concerne 1701 Arts Graphiques (en retirant les 26 items déjà récolés : J.C Ouvrard).

1219 œuvres ont été vues et récolées.

Sur les 482 non vus : 248 ne font pas l'objet d'une inscription à l'inventaire mais ont été identifiés soit dans le fonds ancien soit dans l'histoire de la ville et description en préfecture 079-200041317-20160314-C31-03-2016-DE

Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016 Les objets dont le statut de propriété est en cours de validation seront inventoriés au fur et à mesure de la régularisation de leur statut.

Numéros d'inventaire : il est à noter que les numéros référencés par Louis Germain et Th. Léaud dans les catalogues de 1874 et 1891 ne sont pas maintenus comme numéros d'inventaire.

De nombreuses chemises, cartons et caisses sont sis dans une réserve externalisée dite Veillon puis en sous-sol de l'atelier de restauration / en vrac et en cours de classement.

L'absence de marquage des objets, les difficultés d'accès dans la réserve externalisée (Maison Veillon) et l'imprécision des documents consultés ne permettent pas d'identifier l'ensemble des éléments du fonds ancien.

Estimation des œuvres du fonds ancien non identifiées, à inventorier et à récoler : environ 3000 items

Il est à souligner que :

- * dans la notice des peintures, sculptures et dessins par le Musée Départemental de Niort, Société de Statistique, sciences Lettres et Arts des Deux-Sèvres, par Louis Germain en 1874 sont mentionnées :
 - 75 dessins, gravures et lithographies / Chalcographie du Louvre : aucune n'a été retrouvée en ce jour
 - 30 œuvres diverses : 4 ont été retrouvées (n°84, 85, 86 et 87)

Soit sur 105 œuvres de ce fonds ancien, seules 4 ont été retrouvées.

* dans le supplément au Catalogue des peintures, sculptures et dessins, musée de la Société de statistique Sciences, Lettres et Arts du Département des Deux-Sèvres, par Th. Léaud en 1891 sont mentionnés : 11 dessins et lithographies dont 5 ont été retrouvés.

Une campagne de régularisation d'inventaire et de marquage sera réalisée dans le cadre du post-récolement.

Le procès-verbal de récolement est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider le procès-verbal de récolement des collections Arts graphiques.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 83 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée